



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

Dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en
Agglomération

Année 2024

Demande de subvention

1^{er} projet

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet d'installation de feux micro-régulés, de création de passage piétons et de mise en accessibilité des trottoirs rues Pasteur et Paul Lafargue pour un montant de travaux estimé à 56 845,53 € HT,

ARRETE

Article 1 : Pour le projet d'installation de feux micro-régulés, de création de passage piétons et de mise en accessibilité des trottoirs rues Pasteur et Paul Lafargue, une subvention au titre du Dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération pour l'année 2024 est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

→ En 1^{ère} priorité : l'installation de feux micro régulés rues Pasteur/Paul Lafargue avec répéteurs piétons

-Coût estimé des travaux	: 48 960,85 € HT
-Taux de subvention	: 75% (plafond : 25 000 € HT)
-Subvention attendue	: 25 000 €

→ En 2^{ème} priorité : réalisation de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs

-Coût estimé des travaux	: 7 884,68 € HT
-Taux de subvention	: 50% (plafond : 5 000 € HT)
-Subvention attendue	: 3 942,34 €

Un dossier de demande de subvention sera déposé sur la plateforme dédiée aux aides et subventions du département du Nord.

Article 2 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 20 février 2024

Le Maire,
Alain MENSION

Publié sur le site internet de la commune le 21 février 2024